



Gravelines

DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget Principal Année 2024

La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Présentation par section	DM1	
	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	955 842.00 €	667 859.00 €
Investissement	955 617.00 €	955 617.00 €
Total du budget	1 911 459.00 €	1 623 476.00 €

Cette décision modificative n°1 est proposée en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : + **934 505.00 €**

Soit

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements de chapitres (20, 21 et 23) sans incidence budgétaire.
- ✓ Des dépenses supplémentaires de +338 400.00 € liées au Centre de Surveillance Urbain financées par une subvention de la Border Force de 282 000.00 €.
- ✓ Des nouvelles dépenses pour +596 105.00 € :
 - +200 000.00 € pour les travaux de menuiserie à la Médiathèque ;
 - +143 000.00 € relatif à des travaux de réhabilitation de la cuisine centrale - Lot n°2 ;
 - +188 000.00 € pour des études liées à la modernisation du pôle basket ;
 - +27 000.00 € pour l'acquisition d'illuminations pour les 30 ans du marché de Noël ;
 - +21 645.00 € d'équipements sportifs (coque de zodiac, moteur de sécurité, poteaux de badminton...)
 - +14 960.00 € pour le renouvellement de matériel volé (barrières de sécurité, remorque, vélo) ;
 - +1 500.00 € relatif à des achats d'œuvres pour le Musée.

Recettes réelles : + **861 096.00 €**

Soit

- ✓ Des nouvelles recettes pour :
- +423 008.00 € de Fonds vert pour la Salle Norbert Merlen et son annexe ;
 - +412 680.00 € de Fonds de concours transition énergétique de la CUD pour la cuisine centrale ;
 - +282 000.00 € de Fonds des britanniques pour le CSU – PHASE 2 ;
 - +14 258.00 € de FCVTA complémentaire ;
 - +2 559.00 € de subventions FRAM pour le Musée ;
 - -200 000.00 € de Fonds vert prévus initialement pour Sportica (crédits reportés qui sont à solder) ;
 - -73 409.00 € pour les servitudes qui sont inscrites en recettes d'investissement mais à comptabiliser en fonctionnement.

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : **+21 112.00 €** ;

Les recettes d'ordre d'investissement : **+94 521.00 €**.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : **+594 450.00 €**

Soit

- **+560 675.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Dont

- +400 000.00 € d'ajustement des fluides en conséquence de la réouverture des équipements sportifs suite au sinistre de Sportica : la piscine municipale, la salle Norbert Merlen et son annexe et la base nautique dès l'hiver 2024 ;
 - +81 900.00 € pour de la surveillance cynophile prise en charge à 80% par une subvention britannique ;
 - +99 828.00 € en Fêtes et cérémonies :
 - +20 000.00 € pour améliorer quantitativement et qualitativement les colis des aînés ;
 - +15 000.00 € pour les animations dominicales et l'embrasement du phare ;
 - +15 000.00 € pour le renforcement de la programmation événementielle ;
 - + 46 000.00 € pour l'animation du 30^{ème} marché de Noël (y compris la grande roue pour 31 000€) ;
 - +6 300.00 € pour le gardiennage de la plage ;
 - +4 500.00 € pour la sécurité des braderies des Huttes et du Pont de Pierre ;
 - -6 972.00 € de virements vers le chapitre 65.
 - +3 000.00 € pour des réceptions et locations pour Paris 2024 ;
 - +1 750.00 € afin de renforcer la signalétique (Saison estivale et PAARC) ;
 - +1 000.00 € de frais pour les élections législatives (alimentation) ;
 - -16 980.00 € de crédits transférés au chapitre 65 ;
 - -9 823.00 € de crédits transférés au chapitre 67.
- **+23 952.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante** correspondant à des virements du chapitre 011 sans impact sur l'équilibre du budget détaillé ci-dessous :
 - + 12 000.00 € relatif à l'abonnement à un firewall suite à la cyberattaque ;
 - + 3 300.00 € pour la CMA 2023 ;

- + 3 200.00 € de bons pour le concours des jardins fleuris ;
 - + 3 160.00 € pour les récompenses suite au classement des boucles de l'Aa ;
 - + 1 000.00 € de droits de reproduction du livret du phare ;
 - + 680.00€ pour la consultation dématérialisée de la population sur l'aménagement de la Marina ;
 - + 535.00€ de taxe Sacem sur les activités du Centre Artistique ;
 - + 77.00€ de primes médailles de la famille.
- **+9 823.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs financées par le chapitre 011.

Recettes réelles : **+955 842.00 €**

Soit

- **+75 199.00 € au chapitre 70 – Produits des services**
 - Dont**
 - 73 409.00 € de servitudes comptabilisées en fonctionnement au lieu de la prévision initiale budgétée en investissement ;
 - 1 500.00 € de forfait post-stationnement.
- **+755 251.00 € au chapitre 731 – Fiscalité locale** correspondant à :
 - 775 936.00 € pour des rôles supplémentaires d'impositions notamment pour de la Taxe Foncière 2023 ;
 - -20 685.00 € de TICFE suite à la notification d'un nouveau montant par l'administration fiscale.
- **+11 844.00 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant principalement à des acomptes prévus de la CAF pour les stages sportifs et le Bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.
- **+103 722.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante :**
 - +93 250.00 € de subvention de la Border Force pour la surveillance cynophile ;
 - +9 468.00 € de remboursement d'assurance suite à des sinistres (candélabres, portail...) ;
 - +1 004.00 € de récupération des frais engagés pour l'état des lieux de la délégation de service public du camping.
- **+9 826.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels** correspondant à des remboursements sur factures diverses EDF (école P. Loti et marché de Noël).

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : **+73 409.00 €** ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : **0.00 €**.